

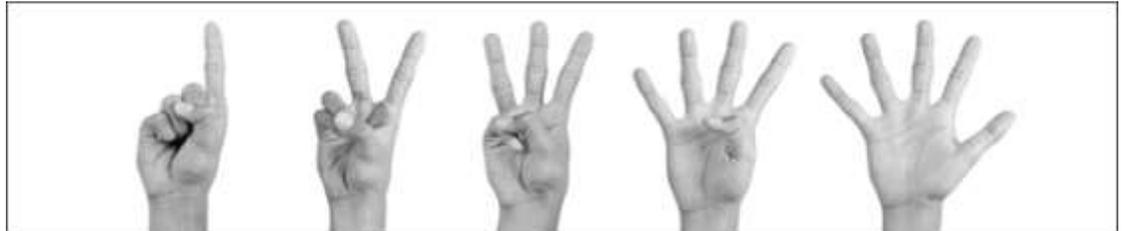
5

BONNES RAISONS POUR UNE NOUVELLE GRILLE INDICIAIRE



Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

mars 2015



- **La grille indiciaire n'est pas en adéquation avec les autres catégories A de la fonction publique.** Ainsi, au sein du même ministère attachés et ingénieurs voient leurs grilles atteindre le 1015 et au-delà...
- **Le rapport de la cour des comptes de 2013 indique qu'un officier de gendarmerie perçoit 100 000 euros de plus sur les 15 premières années de service.** Les officiers de gendarmerie franchissent leurs échelons en un an et atteignent le grade de colonel en 20 ans en moyenne, alors que les officiers de police connaissent une plus grande sélectivité de concours, un niveau général de recrutement plus élevé et sont affectés dans des zones difficiles...
- **La grille des officiers de gendarmerie est revalorisée au premier juin 2015. C'est inacceptable !** Elle bénéficiera aux carrières courtes mais aussi aux carrières longues car l'augmentation ne concerne pas seulement l'échelon exceptionnel de capitaine mais également les 3°, 4°, 5° échelon.
- **Avec le gel du point d'indice depuis 5 ans, le nombre d'officiers concernés par la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) explose.** 1451 étaient concernés l'année dernière pour un montant de 650 000 euros. Ce nombre augmentera encore sensiblement en 2015 et les budgets dédiés continuent à gonfler ...
- **La grille est totalement inadaptée :** certains capitaines passant commandant perdent de l'argent, la majorité des capitaines et commandants sont bloqués aux derniers échelons, le différentiel entre lieutenants de Police et OGN devient abyssal...



**TROP DE TEMPS DE PERDU ! LE SCSI DEMANDE L'OUVERTURE
URGENTE DE NEGOCIATIONS PROMISES PAR LE MINISTRE.**